



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

CSA ministériel du 9 mai 2023

Déclaration de FORCE OUVRIERE

Comité Social d'Administration Ministériel : chapitre I, épisode 1

Monsieur le Président
Mesdames, messieurs,
Chers camarades,

Nous voici réunis à l'occasion de la mise en place du premier Comité Social d'Administration du pôle ministériel Transition Écologique/Cohésion des Territoires/Transition Énergétique/Mer. Une mise en place dans un contexte de contestation sociale historique lié à la réforme des retraites, sujet sur lequel nous ne reviendrons pas ici au-delà de la [déclaration commune FO-CGT-CFDT-UNSA-FSU](#) en ouverture. Si ce n'est pour dénoncer fermement les abus constatés concernant le maintien dans l'emploi dans certains services.

Nous noterons juste que l'administration a décidé de maintenir la convocation du 7 avril alors qu'une organisation n'était pas en capacité de siéger ce jour là, entraînant par solidarité un boycott unitaire. Le « dialogue social » à la sauce CSAM du ministère de l'Écologie partirait-il sur de mauvaises bases ? Les discussions autour du projet de règlement intérieur seront révélatrices à ce sujet...

Le cycle électoral qui a permis sa constitution, il a souvent ressemblé à un parcours du combattant électronique. Quels que soient les obstacles, bravo aux 36 000 électeurs qui ont participé aux scrutins destinés à construire les instances représentatives du pôle ministériel, de ses services et établissements pour la période 2023/2027.

Certes, le taux de participation est en retrait par rapport aux scrutins précédents organisés à l'urne physique, solution qui avait démontré son efficacité (plus de 70% lors des 2 derniers cycles électoraux). Le ministère de l'Écologie porte à ce sujet une responsabilité particulière en ayant refusé d'ouvrir toute option de vote à l'urne pour les services à dimension ouvrière, ou en imposant la fourniture d'une partie de l'IBAN qui a rebuté une partie importante d'agents. Sans parler des problèmes informatiques... Non le vote électronique n'est pas la panacée ! FO l'avait annoncé, c'est maintenant vérifié. Même les DDI ont fait mieux en mode « à l'urne » organisé dans le plus grand désordre par le ministère de l'Intérieur suite aux déboires sur lesquels nous ne reviendrons pas ici.

Tout en pensant aux électeurs n'ayant pu y participer, FO remercie l'ensemble des agents ayant porté leur voix sur ses listes, lui permettant de devenir la première organisation représentative au sein du pôle ministériel, ainsi que l'ensemble de ses militants impliqués depuis des mois.

Alors **Oui**, FORCE OUVRIERE répondra « **Présent !** » dans les 4 prochaines années pour :

- Défendre les ministères techniques
- Augmenter les salaires et améliorer les carrières
- Améliorer les conditions de travail et l'organisation du temps de travail (télétravail, déconnexion, semaine de 4j)
- Renforcer les droits collectifs et sortir du monologue antisocial (et nous serons aujourd'hui vigilants à ce que le passage en mode CSA ne vienne pas dégrader les conditions et moyens dédiés à l'organisation des instances)
- Élargir et renforcer l'action sociale
- Consolider le droit à la formation et ses acteurs
- Lutter contre toute forme de discrimination
- Améliorer les conditions d'accès à la retraite
- Renforcer les droits collectifs et sortir du monologue antisocial



C'est à ces conditions que le pôle ministériel retrouvera son attractivité perdue ou bien entamée, et sera en mesure de répondre aux enjeux de demain.

Ce sera notre grille de lecture des actions du pôle ministériel dans ce mandat qui s'ouvre. Et nous profitons de cette première séance du CSA ministériel pour vous remettre la première édition de notre « [Socio-score](#) » appliqué au bilan de l'agenda social 2020/2022.

Vous y noterez les grandes marges de progression dont vous disposez pour les 4 ans à venir, sachant que la première épure de la version 2023/2026 de votre brouillon de projet d'agenda social risque bien de dégrader l'ensemble des rubriques de votre « socio-score », tant les actions envisagées à ce stade sont à des lustres des problématiques rencontrées par nos mandants, en particulier en termes financiers, voire sont là pour légitimer des mesures que nous contestons comme le développement de corps d'établissements.

L'engagement de nos représentants à tous les étages sera lui de maintenir un lien de solidarité dans tous les services, pour qu'aucun agent ne soit abandonné à son sort face à la violence de réformes qui, loin d'être derrière nous, continuent à déstabiliser et fragiliser nos services et établissements. Nous vous faisons remonter à ce sujet que loin des affirmations du ministre en CTM budgétaire de septembre dernier, nombre de services vivent 2023 dans la poursuite de baisses d'effectifs. Nous demandons comme chaque année la production d'un bilan du schéma d'emploi 2022 et la prévision du schéma d'emploi 2023 par corps et type de service/EP.

Pour terminer, voici quelques questions particulières sur lesquelles vous pourriez utilement nous apporter des éclairages de début d'instance :

- Quel soutien apportez-vous aux agents de l'OFB qui ont vu leurs locaux incendiés à Brest ?

- Tout en prenant acte du respect – tardif - des engagements du ministre auprès de FO quant à la justification fiscale du versement du solde ISS 2020, quel dispositif avez-vous enfin prévu de mettre en place pour rétablir le CIA des agents ayant connu une mobilité entrante/sortante en 2022 (FO a obtenu un correctif général par le ministère de l'Intérieur pour ce qui le concerne, le MTECT a-t-il prévu de s'aligner) ?

- Comment pouvez-vous justifier auprès des agents de Météo-France assurant les missions de prévention des crues dans le sud-est, que le transfert brutal de leur missions en DREAL PACA ne soit juste la poursuite de la réforme des SPC, alors même que la récente mission d'inspection n'a émis aucune préconisation en ce sens ? Avez-vous connaissance du contexte météorologique particulier du secteur méditerranéen ? Êtes-vous prêt à porter la responsabilité que demain l'État soit mis en cause pour avoir fragiliser sa capacité de prévision d'évènements aux conséquences potentiellement tragiques ? Si une étude d'impact est à bien à conduire, elle l'est en amont de cette décision !

- Quel sort comptez-vous réserver aux agents exerçant les missions de police de la publicité, missions en cours de transfert aux collectivités « grâce » à la loi climat ?

- Comment pouvez-vous répondre à l'inquiétude manifestée par les représentants de l'ASN et de l'IRSN suite à l'annonce brutale en début d'année d'un projet de rapprochement de certaines missions de l'IRSN et de l'ASN. Cette annonce, qu'aucun élément annonceur n'avait préparé, a manifestement surpris jusqu'au plus haut niveau des structures concernées.

Si le projet de loi sur l'accélération du nucléaire (utilisé comme vecteur de ce projet de fusion) semble finalement confirmer le principe d'une organisation duale de la sécurité nucléaire (ASN / IRSN), elle ne lève toutefois pas toute ambiguïté sur d'éventuels

transferts de missions de ces structures voire de mutualisation de moyens et sans lever complètement la crainte de voir exercé un rôle de contrôle par une structure dont la majorité des agents serait de droit privé.

Il est important que l'exercice de cette mission régaliennne particulière de service public soit effectué par des agents fonctionnaires. Le projet de texte en l'état aborde ce sujet à travers l'analyse des possibilités d'accès à des corps de fonctionnaires dont des membres sont affectés au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire. Plus largement et au-delà du seul devenir de ce projet de réforme des structures, le recrutement d'un nombre conséquent de fonctionnaires pour l'exercice des missions d'instruction et de contrôle du nucléaire doit de toute manière être porté pour faire face aux besoins pérennes et stables de ressources (quantitatives et en termes de compétences) pour faire face aux enjeux.

- Suite au grand désordre organisationnel des élections professionnelles 2022, comment comptez-vous limiter la casse concernant la désignation des représentants du personnel dans les conseils médicaux (processus organisé en parfaite impréparation et précipitation alors que le décret date de mars 2022) ?

Pour ce qui est des effets de la loi 3DS, nous aurons a priori l'occasion d'y revenir lors du CSAM du 1^{er} juin prochain, tout en soulignant l'inquiétude des personnels des DIR concernés par de potentielles évolutions de périmètre.

Je vous remercie.